



43^e Session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali

Genève, le 17 juin 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

Nous remercions l'Expert indépendant pour son rapport. La Suisse partage en particulier ses inquiétudes concernant la persistance de l'impunité au Mali. Les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y inclus les cas de personnes portées disparues, doivent faire l'objet d'enquêtes et de poursuites, quelles que soient les parties responsables. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties au conflit et en toutes circonstances, y compris lors d'opérations de contre-terrorisme.

La Suisse regrette de constater un regain d'insécurité dans le centre du Mali avec des risques de propagation au sud, ainsi que la persistance des troubles communautaires qui ont causé des centaines de victimes civiles. **Monsieur l'Expert, comment la Communauté internationale peut-elle soutenir les acteurs maliens dans la recherche de nouvelles voies de dialogues afin de contribuer à la résolution des conflits intercommunautaires ?**

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation est au centre des engagements de la Suisse au Mali. Nous sommes inquiets des retards pris dans ce processus. La Suisse souligne l'importance d'une collaboration étroite des trois piliers onusiens afin d'atteindre une paix durable. En outre, la participation des femmes et des jeunes est indissociable des questions de bonne gouvernance et de redevabilité politique et sociétale. **Monsieur l'Expert, comment une meilleure inclusion des femmes et des jeunes dans le processus de paix peut-elle être soutenue ?** Merci.